

LE PONT SUPÉRIEUR

Pôle d'enseignement supérieur

Spectacle vivant

Bretagne-Pays de la Loire

FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE

2018

MUSICIENS
INTERPRÈTE
PÉDAGOGUE

LE PONT SUPÉRIEUR

Établissement public habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Pont Supérieur accueille chaque année près de 300 étudiants et stagiaires. Ils sont danseurs des esthétiques contemporain ou jazz, chefs d'ensembles vocaux, chanteurs lyriques, instrumentistes classiques, musiciens des musiques traditionnelles ou encore musiques actuelles. Seul établissement d'enseignement supérieur spectacle vivant installé sur deux régions, la Bretagne et les Pays de la Loire, il est associé aux Universités de Nantes, de Rennes 2 et d'Angers. Inscrit dans le paysage européen Licence-Master-Doctorat (L.M.D.), il est labellisé ERASMUS, membre de l'AEC (Association européennes des écoles supérieures de musique) et il intervient en formation initiale comme en formation continue.

Le Pont Supérieur développe des partenariats multiples avec de nombreuses écoles supérieures d'art de son territoire (TNB Rennes, CNDC Angers, Écoles des Beaux-arts, Écoles d'Architecture, Écoles de cinéma...) ainsi qu'avec le milieu professionnel des arts de la scène en France, offrant aux étudiants et aux stagiaires une large palette de résidences et de mises en situation professionnelle. Exigence artistique, travail interdisciplinaire, projets réunissant les esthétiques (classique, traditionnel, contemporain), ateliers d'ensemble, cours individuels et master classes, rencontres interprètes et pédagogiques sont autant de caractéristiques du projet d'un établissement en prise directe avec un monde artistique en mouvement.

EN QUELQUES CHIFFRES

200 STAGIAIRES, COMÉDIENS, DANSEURS ET MUSICIENS
EN FORMATION PROFESSIONNELLE

160 ÉTUDIANTS DANSEURS ET MUSICIENS EN CURSUS SUPÉRIEURS

160 ARTISTES INTERVENANTS DE HAUT NIVEAU, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

200 PARTENAIRES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT EN FRANCE ET EN EUROPE

14 SALARIÉS PERMANENTS

4 CURSUS DIPLÔMANTS, DNSPM, DE MUSIQUE, DE DANSE,
MASTER DE MUSIQUES TRADITIONNELLES

1 ACCOMPAGNEMENT VAE - DE MUSIQUE

MUSIQUE

RÉDIGER SON PROJET D'ENSEIGNEMENT

● MODULE COURT

Ce module correspond, dans le cadre des formations menant au Diplôme d'État organisées par l'établissement, à l'UE3-M3 (projet d'enseignement).

CONTEXTE

Le développement de cette pratique de formalisation par écrit des intentions pédagogiques personnelles est récent. Il intervient suite à la généralisation de la démarche correspondante au niveau des établissements (formalisation de « projets d'établissement »). La rédaction d'un projet d'enseignement personnel peut être un levier pour conscientiser et contextualiser des pratiques pédagogiques, dans une perspective de développement de carrière.

PUBLICS ET PRÉ-REQUIS

Toute personne enseignant en école de musique, conservatoire, ou souhaitant développer son enseignement dans ces contextes.
Pré-requis: avoir commencé à rédiger un projet d'enseignement personnel avant le début de la formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, les participants seront en mesure:

- De développer leur recherche personnelle d'un point d'équilibre entre affirmation d'un positionnement professionnel singulier et prise en compte des réalités actuelles de l'enseignement musical spécialisé
- D'envisager leur projet d'enseignement d'une manière globale, tant sur le versant des objectifs et des moyens que sur celui des enjeux et des finalités

PROGRAMME

- Apports théoriques relevant des sciences de l'éducation, de la pédagogie musicale et de l'environnement professionnel
- Présentations et analyses d'expériences professionnelles
- Travail collectif sur les productions personnelles des stagiaires (projets d'enseignement déjà formalisés ou en cours de rédaction)
- Accompagnement individuel du travail de chaque stagiaire sur son projet d'enseignement

INTERVENANTS

Fabrice Carré, formateur DE et directeur d'un conservatoire à rayonnement intercommunal

Responsable pédagogique: Erwan Burban

Dates

Vendredi 23 février,
vendredi 16 mars,
vendredi 13 avril,
vendredi 18 mai
Horaires 9h-13h
Durée 16h
Lieu
Le Pont Supérieur, Rennes
Tarifs
320 euros avec prise en charge
240 euros en cas de financement personnel

Dispositifs mobilisables

Plan de formation...
Financements mobilisables selon statut
OPCA pour les salariés d'association, les professions libérales et les intermittents, collectivité pour un agent de la fonction publique, pôle emploi...
Renseignements et inscriptions
Nicole Martin
02 30 96 20 11
nmartin@lepontsuperieur.eu

MUSIQUE

ANALYSE DE L'ACTION PÉDAGOGIQUE

● MODULE COURT

Ce module correspond, dans le cadre des formations menant au Diplôme d'État organisées par l'établissement, à l'UE4-M4 (analyse de cours filmé).

CONTEXTE

L'analyse de pratique à partir de captation vidéo de cours en situations réelles cours reste dans l'enseignement spécialisé de la musique un outil globalement cantonné aux formations diplômantes, menant au DE. Comme celles-ci ne concernent qu'une infime minorité de professionnels il s'agit là d'en faire bénéficier tout enseignant qui souhaite faire progresser sa pratique pédagogique.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Toute personne enseignant en école de musique, conservatoire, ou souhaitant développer son enseignement dans ces contextes.
Pré-requis: avoir filmé deux extraits de cours avant le début de la formation (deux vidéos de 20 minutes).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, les participants seront en mesure:

- D'envisager des manières de faire complémentaires de celles qu'ils mettent en œuvre habituellement
- De développer l'analyse critique de leur propre pratique pédagogique

PROGRAMME

- Apports théoriques relevant des sciences de l'éducation, de la pédagogie musicale et de l'environnement professionnel
- Travail collectif d'analyse des situations pédagogiques présentées
- Propositions concrètes d'expérimentations pédagogiques adaptées aux contextes présentés
- Retours sur les expérimentations menées en situation réelle entre les deux séquences

INTERVENANTS

Stanislas Janin Enseignant en conservatoire et doctorant en sciences de l'éducation

Responsable pédagogique: Erwan Burban

Dates

Mardi 27 et mercredi 28
février, jeudi 26 et vendredi
27 avril
Horaires
9h30-12h30 et 14h-17h
Lieu
Le Pont Supérieur, Rennes
Durée 24h
Tarifs
480 euros avec prise en charge
360 euros en financement personnel

Dispositifs mobilisables

Plan de formation...
Financements mobilisables selon statut
OPCA pour les salariés d'association, les professions libérales et les intermittents, collectivité pour un agent de la fonction publique, pôle emploi...
Renseignements et inscriptions
Nicole Martin
02 30 96 20 11
nmartin@lepontsuperieur.eu

MUSIQUE

PERFECTIONNEMENT EN PÉDAGOGIE MUSICALE

● MODULE COURT

Ce module correspond, dans le cadre des formations menant au Diplôme d'État organisées par l'établissement, à l'UE4-M3 (stages observation-pratique-échanges).

CONTEXTE

La dimension collective du métier de musicien enseignant (conseils pédagogiques, binômes d'enseignants, projets transversaux...) est encore en développement et ne permet pas toujours de confronter ses pratiques et conceptions pédagogiques. Un stage d'observation, d'échanges et de pratique, auprès d'un collègue de la même discipline qui exerce dans un contexte différent, est une occasion précieuse pour questionner et enrichir ses pratiques pédagogiques.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Toute personne enseignant en école de musique, conservatoire, ou souhaitant développer son enseignement dans ces contextes.
Pré-requis: avoir rédigé un projet d'enseignement personnel qui pourra être communiqué à la personne qui accueillera le stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, les participants seront en mesure :

- De situer leur pratique professionnelle par rapport aux contextes de référence de l'enseignement spécialisé de la musique
- D'identifier des axes de développement qualitatif de leur pratique pédagogique, en appui sur des ressources théoriques (concepts, bibliographies...) et pratiques (activités, répertoires...)

● PROGRAMME

- Apports théoriques relevant de la didactique de la spécialité
- Analyse de pratique pédagogique
- Expérimentations pédagogiques en situation
- Diagnostique du niveau d'expertise dans la spécialité

INTERVENANT-ES

Défini suite au temps préalable de diagnostique et d'orientation

Responsable pédagogique: Erwan Burban

Dates et horaires

Dates fixées individuellement, entre le 12 mars et le 25 avril 2018

Lieu

Etablissement accueillant le stage (école de musique ou conservatoire)

Durée

Entre 12 et 30 heures de stage dont un tiers consacré aux échanges pédagogiques hors temps de cours des conseillers pédagogiques. Temps global ajusté suivant les besoins individuels et les opportunités de stage.

Tarifs

Facturation des heures pédagogiques uniquement.
60 euros / heure avec prise en charge
30 euros / heure en cas de financement personnel

Dispositifs mobilisables

Plan de formation...

Financements mobilisables selon statut

OPCA pour les salariés d'association, les professions libérales et les intermittents, collectivité pour un agent de la fonction publique, pôle emploi...

Renseignements et inscriptions

Nicole Martin
02 30 96 20 11
nmartin@lepontsuperieur.eu

MUSIQUE

ÉDITION DE PARTITION & PÉDAGOGIE MUSICALE

● MODULE COURT

CONTEXTE

Le public des écoles de musique et conservatoires utilise de plus en plus couramment les outils numériques. Ceux-ci ne sont que rarement intégrés dans les cours. L'informatique peut être un vecteur d'apprentissage motivant pour les apprentis musiciens, et le monde du logiciel libre démocratise l'accès aux outils aussi bien pour les élèves que pour les écoles de musique. C'est le cas de MuseScore, logiciel libre et gratuit d'édition de partition.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Toute personne enseignant en école de musique, conservatoire, ou souhaitant développer son enseignement dans ces contextes.
Pré-requis: être à l'aise avec un usage basique de l'ordinateur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, les participants seront en mesure :

- D'utiliser MuseScore pour un usage courant
- D'inventer de nouvelles situations pédagogiques en cours d'instrument comme en formation musicale

● PROGRAMME

- Exercices thématiques progressifs
- Invention de situations d'apprentissage destinées aux cours de Formation Musicale ou d'instrument
- Analyse des enjeux artistiques et pédagogiques d'une utilisation créative de l'édition de partition
- Apports théoriques relevant des sciences de l'éducation et de la pédagogie musicale

INTERVENANTE

Amandine Fressier Enseignante en école de musique et ingénieure en informatique.

Responsable pédagogique: Erwan Burban

Date

Lundi 26 février

Horaires 9h30-12h30 et 14h-17h

Lieu

Le Pont Supérieur, Rennes

Durée

6h
Ce module peut également être organisé, sur demande, pour un ou plusieurs établissements, sur site. Le programme et l'organisation du module peuvent être adaptés en fonction des besoins des équipes pédagogiques concernés et du contexte de l'intervention.

Tarifs

120 euros avec prise en charge
90 euros en cas de financement personnel
Dispositifs mobilisables
Plan de formation...

Financements mobilisables selon statut

OPCA pour les salariés d'association, les professions libérales et les intermittents, collectivité pour un agent de la fonction publique, pôle emploi...

Renseignements et inscriptions

Nicole Martin
02 30 96 20 11
nmartin@lepontsuperieur.eu

MUSIQUE

RECRUTEMENT À VENIR D'UNE NOUVELLE PROMOTION DE FORMATION CONTINUE MENANT AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE (RENNES 2018-2020)

Une nouvelle promotion de formation continue menant au Diplôme d'État (DE) de professeur de musique sera recrutée en 2018. La formation sera mise en œuvre à partir du 27 août 2018 à Rennes, dans les locaux du Pont supérieur. Elle permettra aux stagiaires concernés de valider l'ensemble des attendus du référentiel de certification du DE, par des temps de cours et d'expérimentations en collectif, par des productions artistiques et pédagogiques personnelles, ainsi que par des stages dans des établissements partenaires.

La formation est compatible avec une activité professionnelle, mais elle nécessite une disponibilité un jour par semaine et la première partie de chaque période de congés scolaires. Elle représente également un engagement fort en terme de travail personnel et de motivation pour mener à bien les nombreuses réalisations autonomes qui en sont le cœur.

PRÉ-REQUIS SPÉCIFIQUES POUR CETTE FORMATION DIPLÔMANTE

« L'accès à la formation continue au Diplôme d'État de professeur de musique est conditionné à la réussite à un examen d'entrée, ouvert aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel ;
- Justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans ;

- Être titulaire du diplôme d'études musicales ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musique, et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins ou être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle. »
(arrêté du 5 mai 2011 modifié par l'arrêté du 29 juillet 2016)

EXAMEN D'ENTRÉE

- Date limite d'inscription au concours d'entrée : 04/03/2018
- Module de formation préalable obligatoire : les 8, 9 et 10 mars 2018 (9h30-12h30 et 14h-17h)
- Épreuves d'admissibilité : 24/03/2018 (14h-18h)
- Épreuves d'admission : entre le 2 et le 4 mai 2018, sur convocation individuelle.
- Lieu : Rennes, dans les locaux du Pont supérieur

Renseignements et inscriptions

Nicole Martin
02 30 96 20 11
nmartin@lepontsuperieur.eu

GUIDE ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Avant d'entreprendre toute démarche, n'hésitez pas à contacter le Pont Supérieur afin d'être orienté et guidé dans vos choix. Les disponibilités pour les formations que vous aurez sélectionnées seront vérifiées et un devis précis sera établi pour vos recherches de financements.

VOUS ÊTES SALARIÉ(E) EN CDI OU CDD

Quatre modalités de prise en charge s'ouvrent à vous :

- À l'initiative de l'employeur : le plan de formation de l'entreprise
- À l'initiative du salarié : le Congé Individuel de Formation (CIF)
- À l'initiative du salarié avec accord de l'employeur sur le temps de travail : le Compte Personnel de Formation (CPF)
- À l'initiative du salarié sans l'accord de l'employeur hors temps de travail : le Compte Personnel de Formation (CPF)

VOUS ÊTES AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Votre parcours de formation est géré par la Collectivité qui vous emploie. Vous devez vous adresser à votre chef de service ou à la Direction des Ressources Humaines.

VOUS ÊTES INTERMITTENT(E) DU SPECTACLE

Le dossier de prise en charge est téléchargeable directement sur le site de l'AFDAS. <https://www.afdas.com/intermittents/demander-un-financement> Retournez-le à l'AFDAS au plus tard 1 mois avant le début de la formation. Après passage en commission, vous recevrez un document précisant le montant de la prise en charge.

VOTRE EMPLOYEUR COTISE À L'AFDAS

Le dossier de prise en charge est téléchargeable directement sur le site de l'AFDAS, à la rubrique Employeur. Il peut être rempli en ligne.

Après passage en commission, votre employeur et le Pont Supérieur recevront un accord de l'AFDAS. Le financement de nombreux modules par le plan de formation de branche de l'AFDAS (aussi appelé Fonds Mutualisés) permet aux permanents des entreprises du spectacle vivant cotisant à l'AFDAS d'y accéder gratuitement.

Prévoyez d'adresser votre demande à l'AFDAS au moins un mois avant votre entrée en formation.

VOTRE EMPLOYEUR COTISE À UNIFORMATION

Vous devez contacter votre employeur ou directement UNIFORMATION en allant sur le site d'UNIFORMATION. Après réception d'un avis favorable, retournez un « Bon pour accord » au Pont Supérieur qui établira alors une convention de formation et vous adressera une convocation.

Du fait de la récente réforme de la formation professionnelle continue, prévoyez un délai de deux à quatre mois entre le début de votre démarche et votre entrée en formation.

VOTRE EMPLOYEUR COTISE À UN AUTRE OPCA

Contactez le Pont Supérieur afin de faire un diagnostic de vos modalités de prise en charge.

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Deux types de prises en charge existent :

- **DIF porté :** il vous reste des heures de DIF que vous n'avez pas utilisées lorsque vous étiez salarié, vous pouvez demander à votre ancien OPCA la prise en charge de votre formation à hauteur de votre solde. Pôle Emploi peut compléter si besoin. Vous devez commencer par un contact avec votre conseiller Pôle Emploi.
- **Prise en charge Pôle Emploi :** vous pouvez bénéficier d'une aide, vous devez alors présenter votre demande à votre conseiller Pôle Emploi.

VOUS NE RELEVEZ D'AUCUN DES DISPOSITIFS PRÉCÉDENTS...

Contactez le Pont Supérieur afin d'étudier avec vous un tarif adapté et/ou un règlement fractionné.

CONTACTS

Jean-Michel Beau Ingénierie de la formation professionnelle

Nicole Martin Assistante administrative - musique

nmartin@lepontsuperieur.eu - 02 30 96 20 11

Le Pont Supérieur est référencé dans le Datadock, la base de données des organismes de formation de qualité.

Datadock est le nom de la base de données unique créée par les 20 OPCA et OPACIF qui ont récemment publiés la liste commune de 21 indicateurs permettant de valider le respect par les organismes de formation des six critères de qualité fixés par le décret du 30 juin 2015, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2017.



L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Le Pont Supérieur est un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). Son Conseil d'Administration réunit le Ministère de la Culture et de la Communication, les Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire, Brest Métropole, les villes de Nantes, Rennes et Angers et les Universités de Nantes, Rennes 2 et Angers.



NANTES

Direction – administration / Département danse
4 bis rue Gaëtan Rondeau
44200 Nantes

33 (0) 2 40 89 90 50
contact@lepontsuperieur.eu

RENNES

Département musique
74 E rue de Paris
35000 Rennes

33 (0) 2 30 96 20 10
musique@lepontsuperieur.eu

33 (0) 2 30 96 20 11
formationcontinue@lepontsuperieur.eu

www.lepontsuperieur.eu

